

	DIOCESE de	
1- TRAVAUX PREPARATOIRES DU MOUVEMENT DES MAITRES CONTRACTUELS		
1.1 Déclarations des emplois		
Elles sont réalisées par	la DDEC seule	
<i>Inscrire "1" dans la case correspondante</i>	l'IA-DSDEN seule	
	la DDEC et l'IA-DSDEN conjointement	
	la DDEC et l'IA-DSDEN séparément	
Ces déclarations comprennent-elles bien les quotités horaires correspondant aux décharges de direction ? (Y compris les quotités horaires occupées par des suppléants et susceptibles d'être vacantes)	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON</i>	
1.2 Réception des dossiers de candidature		
Les destinataires des dossiers de candidatures sont	les chefs d'établissement	
<i>Inscrire "1" dans la case correspondante</i>	la ddec	
	l'IA-DSDEN	
	les chefs d'établissement et la ddec	
	les chefs d'établissement et l'IA-DSDEN	
	l'IA-DSDEN et la ddec	
	les chefs d'établissement, la ddec et l'IA-DSDEN	
1.3 Les membres de la Commission Diocésaine de l'Emploi ont-ils les moyens de vérifier l'ancienneté	Pour tous les enseignants du diocèse	
<i>Inscrire "1" dans la case correspondante</i>	Pour les enseignants participant au mouvement	
	En cas d'égalité de codification sur un même emploi	
	Autres situations	
1.4 La CDE gère-t-elle l'emploi des maîtres d'établissements ne relevant pas de l'Enseignement Catholique mais ayant passé convention (article 4) ?	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON / Si OUI joindre, à ce bilan, la liste des établissements ayant passé convention</i>	

1.5 L'instance académique de coordination				
Votre commission dépend-elle d'une instance académique de coordination ?	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON Si NON, passez les 7 questions suivantes</i>			
Si oui, nombre de réunions de l'instance académique ?	<i>Inscrire le nombre de réunions</i>			
dont nombre de réunions consacrées à l'harmonisation des calendriers	<i>Inscrire le nombre de réunions</i>			
dont nombre de réunions consacrées à la répartition du nombre d'emplois à réserver pour les lauréats des concours externes	<i>Inscrire le nombre de réunions</i>			
dont nombre de réunions consacrées à la gestion des maîtres mentionnés à l'article 15.7	<i>Inscrire le nombre de réunions</i>			
Les membres de l'IAC disposent-ils des documents nécessaires à la répartition des services entre les diocèses (liste des postes vacants, prévisions de départs en retraite, répartition des postes aux concours ...)	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON</i>			
2 BILAN QUANTITATIF DU MOUVEMENT				
2.1 Nomination des maîtres contractuels ou agréés au 31 août 2024	Catégorie des demandes	Nb de demandes codifiées	Nb de maîtres ayant réellement postulé	Nb de demandes satisfaites
	A1			
	A2 pertes de contrat			
	A2 sans pertes de contrat			
	A3			
	A4			
	A5			
	B1			
	B2			
	B3			
	B4			
	B5			
	C1			

	C2			
	C3			
Nomination des maîtres du second degré ayant obtenu un changement d'échelle leur permettant d'enseigner en premier degré	Nombre de maîtres ayant obtenu leur nomination (codification B) par la commission au titre du mouvement 2024			

2.2 Nomination des maîtres en période probatoire au 31 août 2024	Combien de lauréats du CRPE externe ont été nommés pour effectuer leur stage	
Quelles ont été les difficultés rencontrées pour nommer les lauréats du concours externes 2024, la procédure de réservation des emplois prévue à l'article 7.8 de l'Accord a-t-elle bien été mise en œuvre ?		
Combien de lauréats du CRPE interne et bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été nommés pour effectuer leur stage (D2)		
Combien de lauréats du concours réservé ont été nommés pour effectuer leur stage (D3)		
2.3 Suivi de la situation des maîtres en période probatoire durant l'année 2023-2024		
Au 31 août 2024 combien de maîtres, en contrat provisoire durant l'année 2023-2024 sont-ils :	En prolongation de stage	
	En renouvellement de stage	
	En prorogation de stage	
	Démissions	
	Licenciés	
2.4 Emplois ASH au 01/09/2024		
Tous les emplois ASH occupés par des maîtres non diplômés ASH ont-ils été déclarés susceptibles d'être vacants ?	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON</i>	
Nombre d'emplois ASH occupés par des maîtres non diplômés ASH déclarés susceptibles d'être vacants		
dont nombre de maîtres en contrat définitif		
dont nombre de suppléants		
Nombre de maîtres non diplômés ASH ayant dû abandonner leur emploi au profit d'un maître diplômé ASH ou suivant une formation diplômante ASH		
Nombre d'emplois ASH réservés pour des maîtres en formation ASH (article 7.8.3 de l'Accord)		
2.5 Mutations interdiocésaines		

Avez-vous des remarques et des suggestions à formuler concernant les mutations interdiocésaines :

--	--	--	--

2.6 Gestion des maîtres suppléants			
A l'issue des opérations du mouvement permettant de placer les maîtres en contrat définitif et les stagiaires, combien de postes restent non pourvus et peuvent être proposés à des maîtres suppléants en CDI ou en CDD?			
Emplois à temps plein			
Emplois à temps partiel dont la quotité horaire est égale ou supérieure à un mi-temps			
Nombre de réunions de la CDE consacrées à la nomination des suppléants			
Nombres de maîtres codifiés E1 (suppléants en CDI) proposés			
dont proposés sur postes vacants			
dont proposés sur postes protégés			
Nombres de maîtres codifiés E2 (suppléants en CDD) proposés			
dont proposés sur postes vacants			
dont proposés sur postes protégés			

2.7 Refus des propositions de la CDE par les chefs d'établissement			
Nombre total de refus de proposition			
Dont nombre de refus acceptés par la CDE			
Dont nombre de refus rejetés par la CDE			
Nombre de décisions de maintien de la proposition par la CDE			
Nombre de décisions de nouvelle proposition par la CDE			
Nombre de maintiens du refus du chef d'établissement après maintien de la proposition par la CDE			
Nombre d'acceptations par le chef d'établissement après maintien de la proposition par la CDE			
Nombre de nouveaux refus du chef d'établissement après nouvelle proposition par la CDE			
Nombre d'acceptations du chef d'établissement après nouvelle proposition par la CDE			
Nombre de saisines de la tutelle après refus persistant			
3- BILAN QUALITATIF DU MOUVEMENT			
3.1 Notre accord a été pris en compte par l'IA	Totalement		
<i>Inscrire "1" dans la case correspondante</i>	Partiellement		
	Pas du tout		
Dans l'hypothèse d'un non respect total ou partiel, quels ont été les points d'achoppement ?			
3.2 Avez-vous rencontré des difficultés pour la mise en place d'un mouvement unique pour les maîtres contractuels et agréés ?			
	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON</i>		
Si oui, quelles étaient-elles ?			

4 AUTRES POINTS A SIGNALER			
4.1 Remboursement des frais de déplacement			
Les frais de déplacement sont ils remboursés ?	<i>Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON</i>		
Si oui par quel organisme ?	<i>Nom de l'organisme qui assure le remboursement</i>		
4.2 Autres remarques			
5 SUGGESTIONS D'AMELIORATION			
5.1 De la réglementation			
5.2 De notre accord professionnel			
5.3 Du fonctionnement de votre Commission Diocésaine de l'Emploi			
6 Documents à joindre			
Veillez joindre à ce bilan, les documents suivants :	Le procès-verbal d'adoption du bilan		
	Le règlement intérieur de votre commission		